

FAQ 12 : INDEMNITÉ DES PRATICIENS FORMATEURS ET DES FORMATEURS EN ENTREPRISE

La CCT prévoit-elle une indemnité pour les praticiens formateurs et les formateurs en entreprise ?

Le principe d'indemnité des praticiens formateurs et des formateurs en entreprise n'apparaît plus au sein de la CCT. Cette dernière se base en effet uniquement sur la grille FSAE. La Commission paritaire professionnelle suggère toutefois d'appliquer pour ces cas de figure le barème FSAE, qui fait partie des bonnes pratiques.